

## Compte Administratif 2022 de la Commune de LUNEGARDE

### I) Section de fonctionnement

#### a) Dépenses 2022

	Prévu 2022	Réalisé 2022	Réalisé 2021 PM
<b>TOTAL</b>	<b>174 420</b>	<b>56 518.50</b>	<b>57 434 29</b>
Charges à caractère général	55 230	21 387.62	19 269.42
Charges de personnel	21 540	16 785.40	18 451.92
Atténuations de produits	4 052	4 052	4 052
Autres charges de gestion courante	19 230	14 163.89	15 504.12
Charges exceptionnelles			
Charges Financières	130	129.59	156.83
Dépenses imprévues	8 122		
Virement à la section d'investissement	66 116		

#### Les charges à caractère général (21 387.62 €) correspondent :

- les consommations et abonnements SAUR : 358 €,
- les consommations et abonnements EDF : 3 277.23 €,
- le carburant pour le matériel thermique utilisé par le cantonnier : 1 024.42 €,
- les fournitures de petits équipements : 624.37 € dont divers petits matériaux, peintures 112.10 €,
- fournitures administratives : 61.36 € dont copies photocopieur (43.71 €), papeterie (17.65 €),
- achat plants : 290.76 €,
- Contrat de prestation de services : 2 193.89 € dont :
  - o le ménage des locaux communaux (825.80 €) ;
  - o Vérification électrique : 683.09 €
  - o Réfection mur du lac : 456 €
  - o Paramétrage logiciels Agedi : 229 €
- crédit- bail : 590.40 € concernant le loyer du photocopieur,
- entretien et réparation de bâtiments : 581.57 € dont remplacement ampoules, réparation électrique,
- entretien et réparation autres biens : 499.59 € (réparation tracteur tondeuse)
- maintenance : 1 577.80 €, extincteurs (479.16 €), cloches (299.24 €), défibrillateur (158.40 €) et logiciels (641 €)
- primes d'assurances : 2 244.37 € (elle comprend : les bâtiments communaux, la Responsabilité Civile et le photocopieur),
- honoraires : 3 406.80 € dont diagnostic thermique bâtiments communaux (1 522.80 €) et architecte cahier des charges bâtiments communaux (1 884 €),
- divers documentations générales et techniques : 372.80 € (abonnement à 2 revues pour la commune),
- bornage chemin de Reilhac : 789 €

- fêtes et cérémonies : 87.06 €, cadeau 3<sup>ème</sup> âge et enfants,
- impression bulletin communal : 177.60 €
- réceptions : 91.79 €, gouters,
- frais de télécommunications : 729.60 € (téléphonie et opérateur internet),
- concours divers : 178 € de cotisation à l'Association des Maires de France,
- taxes foncières : 1 463 €
- taxes et impôts : 99 €, carte grise tracteur,
- redevance OM : 188 € ((redevance OM au SYMICTOM)

Nous constatons que les dépenses réelles (21 387.62 €) pour des provisions (55 230 €).

**Les charges de personnel (16 785.40 €) :**

Elles correspondent aux salaires et aux charges du personnel communal à savoir : du cantonnier de janvier à octobre à raison de 20 heures par semaine et de la secrétaire de Mairie à raison de 4.5 heures par semaine. Ce montant de dépenses sera corrigé par l'aide apportée par l'Etat pour un montant de 7 490.77 € (recette de fonctionnement) pour le cantonnier.

**Atténuations de produits (4 052 €) :**

Afin d'assurer à chaque commune ou EPCI la compensation financière de la réforme de la taxe professionnelle (la suppression), il a été créé le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources). Pendant une période fixée à 20 ans, les ressources fiscales de chaque Commune ou EPCI seront selon le cas : diminuées d'un prélèvement au profit du FNGIR ou augmentées d'un reversement des ressources provenant de ce fonds.

**Autres charges de gestion courante (14 163.89 €) correspondent à :**

- les indemnités des élus : 7 990.25 € (indemnités pour le Maire, les deux Adjoints et 1 Conseiller municipal),
- contributions aux organismes de regroupement : 3 357.01 € (SDIS),
- autres contributions obligatoires : 1 722.50 € dont 220€ : redevance OM au SYMICTOM) et 1 502.50 € (participation école de Gramat)
- subvention de fonctionnement : 3 615 € : participation aux frais scolaires de Gramat,
- subventions autres : 623.15 € (PNR, SDAIL),
- subventions aux associations : 470 €

**Charges financière (129.59 €) correspondent à**

- intérêts prêts : 129.59 €

## Recettes 2022

	Prévu 2022	Réalisé 2022	Réalisé 2021 PM
<b>TOTAL</b>	<b>174 420</b>	<b>104 563.33</b>	<b>137 045.33</b>
Ventes produits			
Reversement sur recettes	32 814	41 510.79	34 884.01
Subventions d'exploitations	48 669.96	49 722.89	47 661.81
Autres produits de gestion courante	13 325	13 327.77	13 170.46
Produits financiers		1.88	1.80
Produits exceptionnels			
Travaux en régie			
Excédent reporté	79 611.04		41 327.25

Nous constatons que les recettes réelles (104 563.33 €) sont supérieures aux provisions (94 808.96 €) On peut même constater un écart positif de 9 754.37 € qui s'explique par le fait que certaines recettes ont été supérieures aux prévisions comme la taxe additionnelle aux droits de mutation.

### **Reversement sur recettes (41 510.79 €) correspondent aux :**

- taxes foncières et d'habitation : 20 688 €
- IFR : 570 €
- Coefficient correcteur : 476 €
- FPIC : 1 644 €
- Fond départemental de péréquation : 18 608.79 €

### **Subventions d'exploitations (49 722.89 €) correspondent aux :**

- La DGF : 14 004 €
- La dotation de solidarité rurale : 13 899 €
- Dotation nationale de péréquation : 5 542 €
- Dotation aux élus locaux : 6 062 €
- Autres participation de l'Etat : 9 727.77 € reversement par l'Etat de l'aide accordée au contrat CUI du cantonnier (7 490.77 €) et une dotation au titre de Natura 2000 (2 150 €) et divers (87 €)
- Diverses dotations : 414.29 €

### **Produits de gestion courante (13 327.77 €) correspondent à :**

- aux revenus de location des 3 logements communaux

### **Produits financiers (1.88 €) correspondent à :**

- Intérêts Crédit Agricole (1.88 €).

**En conclusion**, nous constatons au titre de l'année 2022, un excédent de la section de fonctionnement de 48 044.83 € auquel il convient de rajouter l'excédent antérieur reporté de 79 611.04 €. Lors de la préparation du BP 2023, nous repartirons avec un excédent reporté de 127 655.87 €.

**II) Section d'investissement**  
**a) Dépenses 2022**

	<b>Prévu 2022</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>Réalisé 2021 PM</b>
<b>TOTAL</b>	<b>69 671</b>	<b>16 401.03</b>	<b>30 292.68</b>
cloches église	3 300	3 270.06	
Informatique			1 304
Bâtiments communaux	50 000		
Tracteur, débroussailleuse			15 895
Site internet	600		
Emprunt	13 131	13 130.97	13 093.68
Dépôts et cautionnements	1 240		
Opérations d'ordre			
Dépenses imprévues	1 400		
Déficit reporté			

- Prêt travaux des logements communaux et tracteurs : **13 130.97 €**
- Remplacement cloches : **3 270.06 €**

**Recettes 2022**

	<b>Prévu 2022</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>Réalisé 2021 PM</b>
<b>TOTAL</b>	<b>69 671</b>	<b>349.80</b>	<b>17 550.32</b>
Subventions			
Affectation du résultat			
FCTVA	350.68	349.80	1 657
Emprunt			15 300
Dépôts et cautionnements	1 240		
Solde d'exécution section d'investissement			
Excédent reporté	1 964.32		593.32
Virement de la section de fonctionnement	66 116		

- Reversement du FCTVA : **349.80 €**

**En conclusion**, nous constatons au titre de l'année 2022, un déficit de la section d'investissement de 16 051.23 € corrigé de l'excédent antérieur reporté de 1 964.32 €. Lors de la préparation du BP 2023, nous répartirons avec un déficit reporté de 14 086.91 €.